

Paris, le 13 juin 1844

340

Direction
des
Beaux arts
M. le Directeur
M. le Directeur

Monsieur le Directeur, une
ordonnance Royale du 10 mai 1844
a autorisé le placement en route par
l'Etat d'une somme de 30000 francs
d'im legs fait, par un p. Jary, au
pensionnaire architecte sortant
chaque année, de l'Académie Royale
de France à Rome.

Par suite de cette autorisation,
il a été affecté, au nom de
l'Académie Royale de France à
Rome, douze cents vingt trois
francs de route 5 p. 100, dont chaque
pensionnaire architecte jouira,
pendant une année, à partir de
la sortie de l'Académie et qui
lui sera payé par semestre.

Vous voudrez bien en conséquence
me faire connaître à la fin de
chaque année le nom de l'Elève
architecte qui aura terminé ses
études.

Agnez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma haute considération
très distinguée
Le Ministre,
J. de la Roche

M. le Directeur de l'Académie Royale de France à Rome